

Étaient présents :

RACINEUX Nathalie et BOSSARD Mathieu , CEREMA
BOURCIER Sébastien, ADEME
BOUSSEAU Cynthia et CHAUVIN Antoine, MSALoire-Atlantique-Vendée
GOIC Morgane, Pôle Emploi
LEMOINE Jean, DDTM 44
LOUREAT Guillaume, CD44
MINARD David, DDTM 85
TREMBLAY-ROUSSELIN Yolande, DDT 53
BEAUDET Eva, CD 53
VASSEUR Pascal, DDT 72
VIVANT Didier, ORT
LANDRIAU Jennie, MDEDE Vendée
GUIMERA Sylvie et RAYNAUD Célia, DREAL Pays de la Loire

• **Actualités des membres**

Concernant la DREAL les actualités sont :

- 21/06/2019 : L'atelier régional Écoquartier sur les « Tiers lieux, outils de revitalisation des territoires » ([plus d'informations](#))
- Le fonds mobilité active Continuité cyclable : Il y a eu deux candidats (Nantes Métropole et Le Mans métropole) lors du 1^{er} relevé du 15/04/2019. Le deuxième relevé aura lieu le 30/06/2019, il y a 6 candidats potentiels (Le Mans Métropole, le CD 44, Saint Gilles Croix de Vie, La communauté de communes du Pays des Herbiers, la ville de Louverné, Angers Loire Métropole)
- Les schémas directeurs des trains intercités Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon seront finalisés en septembre 2019
- La Loi d'orientation des mobilités (LOM) a été validée par le Sénat. Elle est en discussion à l'assemblée nationale depuis le 3 juin. Le premier titre sur la gouvernance est validé.

Pour l'ADEME :

- La liste des lauréats, du deuxième relevé, de l'appel à projets « Vélo et territoires » vient d'être publiée ([plus d'informations](#)). Cette deuxième vague porte le nombre de lauréats à 227 en France dont 17 en Pays de la Loire.
- 02/07/2019 : Journée partenariale « Voirie pour tous » à Saint Nazaire ([plus d'informations](#)).
- 20/09/2019 : Colloque régional des mobilités, à Ancenis, pour favoriser le partage d'expériences et le développement des liens entre les acteurs afin d'accélérer des projets portés par les territoires en faveur des mobilités du quotidien.

Concernant la DDTM44, le Plan de déplacement urbain (PDU), le Plan local d'urbanisme intercommunaire (PLUi) et le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la CARENE viennent d'être adoptés.

L'actualité de la DDTM85 porte sur le succès de la mise en place de la location de VAE longue durée par l'agglomération de la Roche-sur-Yon. L'agglomération accorde deux types de subventions. Une aide pour les Yonnais de l'agglomération qui est fixée à 15 % du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 150 €. Une aide pour les Yonnais de l'agglomération salariés d'une entreprise adhérente du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui est fixée à 25 % du prix

d'achat TTC du vélo dans la limite de 250 €. L'agglomération des Sables d'Olonne monte actuellement un système de location de vélo longue durée.

Pour la DDT72 l'actualité est leur participation à la 19ème journée d'études de la FUB ([plus d'informations](#)). Ils ont également donné un avis sur le PDU du Mans Métropole. A signaler aussi le lancement d'une étude mobilité, avec la volonté de proposer un appui aux collectivités qui souhaitent développer un projet de mobilité.

Concernant la MDEDE de Vendée, l'actualité est la mise en place récente d'un service qui a pour mission de développer des actions mobilité tournées vers l'insertion professionnelle, de soutenir des initiatives et projets dans le département de la Vendée et d'y fédérer les acteurs de la mobilité.

Le CD 53 met en œuvre un dispositif pour des aides à l'insertion, développe des dispositifs d'aides à la mobilité (location véhicules, conseils mobilité pour un public en insertion professionnelle). Il monte un projet, lauréat de l'AMI France mobilités TENMOD, qui va se développer sur 3 ans ([plus d'informations](#)). Il a la volonté de faire une plateforme de covoiturage solidaire (via Ouest go).

Le CD44 a lancé un appel à projets, cofinancé par le FSE et le département, afin de mettre en place des plateformes de mobilité sur leur territoire. Le maillage devrait être total sur le département.

L'ORT a publié une cartographie des initiatives de la mobilité durable ([plus d'informations](#)). Cette cartographie est également visible sur le site [France Mobilités](#). Le colloque annuel de l'ORT, a lieu le 13 juin, sur le thème des « véhicules autonomes et connectés : Quels enjeux et initiatives pour les mobilités de demain ? » ([plus d'informations](#)).

Concernant l'actualité de la MSA Loire atlantique- Vendée, elle accueillera, mi-juin, 15 participants pour une formation sur la posture des bénévoles et les questions d'isolement.

- [Présentation du plan d'actions France Mobilités et de la cellule d'appui régionale par la DREAL](#)

Le Plan d'action « France Mobilités », annoncé en juin 2018 par la ministre en charge des transports, Élisabeth Borne, a pour objectif de favoriser l'innovation dans les mobilités, pour tous et dans tous les territoires. Des cellules régionales sont donc créées a fin de soutenir l'ingénierie territoriale.

En région Pays de la Loire, des collaborations sur la thématique des mobilités durables sont déjà développées et organisées au sein d'une instance informelle de coordination « Le comité régional de la Mobilité ». La cellule régionale d'appui France Mobilités vient donc compléter ce dispositif de mobilisation des acteurs.

En 2019, la cellule régionale d'appui des Pays de la Loire participe à plusieurs événements, notamment à venir :

- [une journée voirie pour tous](#), le 2 juillet, sur le vélo du quotidien.
- [un colloque régional de la mobilité durable](#), le 20 septembre.

Un thème de travail est défini pour l'année 2019, par la cellule d'appui, il s'agira du covoiturage domicile-travail.

Pour information, pour tout contact avec la cellule d'appui, il y a une adresse mail dédiée : PaysDeLaLoire@francemobilites.fr

- Point d'étude sur l'autopartage de véhicules professionnels par l'ADEME¹

L'ADEME mène une étude sur l'autopartage et les flottes professionnelles. Dans un premier temps cette étude a réalisé un Benchmark des solutions d'autopartage professionnel ([Autofree61](#) par le Conseil Départemental de l'Orne, [Orange France](#), SNCF, [Villes d'Eybens](#), [Ouest France](#)). Il en ressort 3 échelles d'autopartage :

- Niveau 1 : Autopartage de véhicules entre entreprises
- Niveau 2 : Autopartage de véhicules professionnels pour les trajets personnels des employés
- Niveau 3 : Autopartage de véhicules professionnels au public.

Il a ensuite été établi des points d'attention à porter sur le niveau juridique (Compétences, responsabilités et assurances, avantages en nature). Concernant les assurances, il apparaît qu'il n'y a pas de difficulté particulière pour les assureurs, il s'agit souvent d'un ajustement du contrat à la marge.

Il en ressort également que les conditions de réussite d'un service d'autopartage repose sur la bonne définition du périmètre (un nombre de véhicules faible peut suffire, la localisation des véhicules est essentielle, les véhicules utilitaires sont plébiscités par les collaborateurs), l'accès aux véhicules (besoin de faciliter l'accès en dehors des heures de travail), la gestion du service (peut être simple ou reposer sur une solution informatique, selon l'intensité d'usage du service et le nombre de véhicules), la facturation doit être ajustée à l'usage et aux objectifs.

La seconde phase de cette étude, en cours de réalisation, consiste à accompagner les 8 structures pilotes dans leur projet. Il s'agit de la CPAM72, de Saint-Nazaire, de l'ADEME Pays de la Loire, d'Air Pays de la Loire, de La Roche-sur-Yon, de la SIEMLet de Baugeois Vallée.

L'objectif est maintenant de déterminer les conditions de faisabilité de l'autopartage à partir de flottes professionnelles, d'identifier les leviers et les freins à la mise en autopartage de flottes professionnelles, d'accompagner les structures pilotes et d'établir une boîte à outils, et d'analyser les impacts globaux de ces dispositifs pour l'entreprise et ses salariés :

- bilan économique
- impact environnemental
- motorisation des ménages.

Une dernière phase sera réalisée courant 2020, sur l'évaluation des opérations.

- Présentation sur l'accompagnement solidaire par Hugo PRUDON

Étudiant en Master 1 en Sociologie de l'action publique territoriale, Hugo PRUDON réalise son stage, à la MSA Loire-atlantique-Vendée, sur les mobilités solidaires et durables. Ce travail a commencé par une recherche bibliographique afin d'obtenir une définition d'une mobilité solidaire et durable. Cette définition n'existant pas, il a fallu mener des entretiens avec des agents de développement de la MSA afin de co-construire cette définition.

De ce travail, il ressort trois définitions sous forme de cartes mentales. Les cartes mentales permettent de schématiser des idées, le rendu est facile à s'approprier et permet d'illustrer simplement les différents éléments qui composent une définition. Il a été abandonné l'idée de réunir les trois mots sous une même définition, car ces termes adoptent des formes multiples et

1 Voir le support de présentation joint au compte-rendu.

changeantes. L'objectif n'était pas de créer un modèle rigide mais bien de poser des repères afin de qualifier des formes de projets.

Une seconde série d'entretiens auprès de 7 porteurs de projets sur la Loire-Atlantique et la Vendée a été réalisée. L'analyse de ces entretiens a permis de consolider les définitions créées précédemment et de définir les préconisations suivantes pour la MSA :

- Adapter une approche de promotion de la santé sous l'angle de la mobilité
- Favoriser l'émergence d'expérimentations au niveau local avec un soutien financier et technique, et des subventions aux projets innovants
- Contribuer à une meilleure connaissance des ressources : promouvoir des outils de mise en relation, diversifier les offres de mobilité et soulager les bénévoles.
- Développer les compétences des porteurs de projets (formations des accompagnateurs), continuer l'existant et monter en compétence.

- Échanges sur les financements de la mobilité durable

Les membres du réseau sont intéressés pour avoir des informations sur les critères de financement de la mobilité en général et de la mobilité durable en particulier. L'objectif n'est pas dresser une liste exhaustive des critères et des moyens de financement mais plutôt d'informer le groupe sur ce qui existe et d'apprécier la latitude des structures pour faire évoluer leurs critères respectifs. Le réseau pourrait ensuite être force de propositions pour favoriser l'articulation, la mutualisation des financements, faciliter l'essaimage d'expériences dans les territoires sans pour autant viser l'harmonisation des pratiques.

Un premier groupe de travail, restreint, pourrait être mis en place entre les principaux financeurs pour faire un état des lieux. Un premier contact avec la Région a montré une volonté de leur part de discuter de ce sujet. Cependant ce sujet concerne plusieurs interlocuteurs que nous devons réunir (Conseils départementaux, MSA, Pôle emploi, voire EPCI).

Selon les retours de ce groupe de travail nous organiserons un échange et un temps de coproduction au sein du réseau visant à proposer des évolutions de critères de financement et/ou des cofinancements d'actions.

Il est demandé au réseau de faire remonter les questions-clés sur le sujet, afin de donner une première base de travail.